

## INITIATION AU COMMENTAIRE DE TEXTE HISTORIQUE

### **A- APPROCHE THEORIQUE**

Le commentaire historique est un exercice qui nécessite à la fois une culture générale et une bonne maîtrise de la méthodologie. Cet exercice exige une lecture plurielle et approfondie du texte, le repérage des mots (souligner les expressions, dates, personnages, mots-clés etc.) et la numérotation du texte.

Il se compose de trois parties essentielles : l'introduction, le commentaire proprement dit et la conclusion.

### **I- L'INTRODUCTION**

L'introduction est une partie très importante dans l'épreuve de commentaire d'histoire. Car non seulement elle reste obligatoire mais elle laisse au correcteur la première impression de la copie. Cette partie se compose de cinq rubriques : la présentation du document, la présentation de l'auteur, la détermination du contexte historique, l'identification des idées générales du texte et le plan.

#### **1- Présentation du document et de l'auteur**

##### *a- Présentation du document*

Pour présenter le document, il est nécessaire d'évoquer sa nature (extrait de texte, discours, correspondances, article de journal, mémoire, pamphlet, poème etc.), d'indiquer sa date de publication, de préciser si nécessaire son ou ses destinataires.

##### *b- Présentation de l'auteur*

Il s'agit de souligner les éléments de biographie de l'auteur qui permettent d'éclairer le texte, notamment sa date et lieu de naissance, sa nationalité et ses fonctions. Dans le cas où l'auteur est peu célèbre, il est interdit à l'élève d'inventer.

## **2- Contexte historique**

Le texte peut avoir deux contextes historiques : celui des événements relatés dans le texte et celui de la date de publication du texte. L'élève doit privilégier le premier contexte mais le plus méritant est celui qui peut allier les deux contextes. A titre indicatif, cinq lignes suffisent pour cette partie.

## **3- Présentation des idées générales du texte**

La présentation des idées générales revient à dégager les centres d'intérêt du texte. Certains appellent cette partie analyse, d'autres, le résumé. Dans tous les cas elle permet de faciliter le découpage du texte.

## **4- Le plan**

Le plan consiste à dégager la structure du texte en deux ou trois parties puis à donner un titre à chacune d'entre elles. Le plan dégagé doit servir à élaborer le commentaire proprement dit.

# **II - LE COMMENTAIRE PROPEMENT DIT**

En abordant le commentaire proprement dit le candidat doit toujours partir du texte et revenir au texte. Ainsi l'élève doit expliquer, voire expliciter le texte par la clarification des mots-clés, des idées et faits historiques, des allusions, des prises de position, des parties prises volontaires ou involontaires. Pour y arriver l'élève doit faire montre d'une capacité d'organisation des connaissances mais surtout d'un esprit d'analyse et d'un esprit critique.

## **1- Le commentaire thématique**

Il consiste en l'explication et en la critique si nécessaire des idées du texte. Il se compose de deux phases : l'analyse et la critique. Analyser revient à commenter les idées des différents thèmes en se référant au texte dans le but de l'éclairer. Par contre la critique est la mise en exergue des contradictions internes du texte, sa confrontation avec d'autres sources. Il s'agit aussi de souligner les omissions mais aussi la véracité des idées avancées par l'auteur.

## 2- Le commentaire linéaire

C'est une méthode qui consiste à l'explication ligne par ligne.

N.B. La méthode du commentaire linéaire a l'avantage de ne pas s'éloigner du texte, elle est également utile pour les textes d'ordre juridiques, législatif, diplomatique. Par contre elle peut pousser à la répétition. Par ailleurs, le commentaire n'est pas une dissertation, aussi s'agit-il d'éviter le placage du cours, les paraphrases. Il convient dès lors de citer constamment le texte.

## III - LA CONCLUSION

Elle est aussi importante que l'introduction car elle laisse au correcteur la dernière impression de la copie.

Elle se compose de deux parties :

- La portée historique du document qui permet de mettre en relief l'*intérêt* et l'*impact du document*
- La critique d'ensemble qui consiste en un jugement global du texte ou en une éventuelle ouverture du texte sur d'autres parties du programme.

## **B- APPROCHE PRATIQUE**

### **EXEMPLE DE COMMENTAIRE DE TEXTE**

Texte 1 : Discours de Nasser le 26 juillet 1956

- 1- « ....La pauvreté n'est pas une honte, mais c'est l'exploitation des peuples qui l'est.
- 2- Nous reprendrons tous nos droits, car tous ces fonds sont les nôtres et ce canal est la
- 3- propriété de l'Egypte. La compagnie est une société anonyme égyptienne, et le canal a été
- 4- creusé par 120 000 égyptiens qui ont trouvé la mort durant l'exécution des travaux (...)
- 5- Après cent ans chacun a retrouvé ses droits et aujourd'hui nous construisons notre édifice
- 6- en démolissant un Etat qui vivait à l'intérieur de notre Etat ; le canal pour l'intérêt de
- 7- l'Egypte et non pour l'exploitation.
- 8- Aucune souveraineté n'existera en Egypte à part celle du peuple de l'Egypte, un seul
- 9- peuple qui avance dans la voie de la construction et de l'industrialisation, et un bloc
- 10- contre tout agresseur et contre les complots des impérialistes. Nous réaliserons
- 11- effectivement ce pays car il n'existe plus pour nous quelqu'un qui se mêle de nos
- 12- affaires. Nous sommes aujourd'hui libres et indépendants. Aujourd'hui, ce seront les
- 13- Egyptiens comme vous qui dirigeront la compagnie du canal, qui prendront consignment
- 14- de ses différentes installations et dirigeront la navigation dans le canal c'est-à-dire dans
- 15- la terre d'Egypte. »

Gamal Abdel Nasser, Discours d'Alexandrie dans « Journal d'Egypte »

27 juillet 1956

## **INTRODUCTION**

Tiré du « Journal d ' Egypte » paru le 27 Juillet 1956, ce passage du discours de Nasser est prononcé la veille à Alexandrie.

Né en 1918 et mort en 1970 GAMAL ABDEL NASSER est un officier de carrière puis homme politique égyptien. Promu à la tête du mouvement des officiers libres, il aide à renverser le roi Farouk, évince le Général NEGhib, s'affirme comme un leader du Tiers – Monde et jette les bases de la nationalisation du canal de Suez au milieu des années cinquante. Ce texte s'inscrit dans un contexte international marqué par la guerre froide et l'affirmation du Tiers – monde. En Egypte, le refus américain de financer la construction du barrage d'Assouan pousse NASSER à nationaliser le canal de Suez, ce qui va raviver les relations déjà conflictuelles entre Israël, le monde arabe et les puissances occidentales. Ce discours de NASSER s'efforce d'abord de justifier la nationalisation du canal puis souligne l'impérieuse nécessité de la souveraineté du peuple égyptien face au double défi de l'Impérialisme et du développement.

Il s'articule ainsi autour de deux parties:

- Première partie : L1 à L7:les raisons de la nationalisation du canal de Suez.
- Deuxième partie : L8 à la fin : la souveraineté du peuple égyptien.

## **COMMENTAIRE PROPREMENT DIT**

### **Première partie : les raisons de la nationalisation du canal de Suez (L1 à L7)**

Théoriquement indépendant depuis 1922, l'Egypte, croulant sous le poids de l'endettement, dut accepter l'exploitation du canal par les puissances occidentales. Cette situation de domination et d'exploitation amène NASSER à proclamer que « la pauvreté n'est pas une honte mais c'est l'exploitation du peuple qui l'est... » (L1). En effet, l'exploitation à outrance du canal par les puissances occidentales depuis la phase coloniale a réduit de façon considérable les réelles possibilités de développement du peuple égyptien. Ainsi en bon leader du panarabisme, Nasser promet à travers la nationalisation du canal que; « Nous reprendrons tous nos droits car tous ces fonds sont les nôtres et ce canal est la propriété de l'Egypte (L2 à L3). La réalisation du canal fut le fruit du labeur du peuple égyptien au prix

d'ailleurs de multiples sacrifices. Aussi, s'agit-il de préciser que les investisseurs bourgeois ont suffisamment été rémunérés par les dividendes procurés par l'exploitation du canal depuis quasiment un siècle. Ainsi, au nom de l'autodétermination des peuples proclamée par la charte des nations unies, le peuple égyptien a désormais la latitude de remettre en cause l'exploitation coloniale voire néocoloniale ou impérialiste. De plus, « le canal a été creusé par 120.000 égyptiens qui ont trouvé la mort durant l'exécution des travaux. (L3 à L4). C'est dire que le sacrifice humain est on ne peut plus élevé et cela traduit le caractère âpre des travaux mais aussi la cruauté de l'ordre colonial. Ce qui fait qu' « après cent ans chacun a retrouvé ses droits et aujourd'hui nous construisons notre édifice en démolissant un Etat qui vivait à l'intérieur de notre Etat » (ligne5 à 6). Construit entre 1859 et 1869, le canal de Suez a subi une exploitation longue de près d'un siècle. A présent qu'il est nationalisé, le peuple égyptien peut non seulement se réjouir d'avoir en mains sa propriété mais surtout de développer des activités à même de servir la cause égyptienne. Du coup, la domination et l'exploitation néocoloniale s'estompent car le canal doit désormais servir « l'intérêt de l'Egypte et non l'exploitation » (ligne6 à 7). L'initiative de la nationalisation de ce canal réhabilite alors la souveraineté du peuple égyptien.

## **2é partie : La souveraineté du peuple égyptien (ligne 8 à la fin)**

Après une longue phase d'exploitation et de domination, la nationalisation du canal de Suez permet à Nasser d'avancer qu' « aucune souveraineté n'existera en Egypte à part celle du peuple de l'Egypte » (ligne 8). Le peuple égyptien devient ainsi le maître exclusif de son destin; ce qui bat dès lors en brèche toute forme de dépendance vis-à-vis de l'étranger. Par voie de conséquence, le peuple égyptien doit seul assumer ses propres responsabilités car il est « un seul peuple qui avance dans la voie de la construction et de l'industrialisation » (ligne8 à 9). L'autonomie de ce peuple uni n'a de sens que si ce dernier relève le défi de la construction d'un barrage, celui d'Assouan. Ce barrage devait doter l'Egypte d'énergie hydroélectrique indispensable pour son industrialisation mais aussi pour l'exploitation de 450 000 ha de terre. Or, face au refus américain de financer la construction en raison de la position neutraliste voire socialisante de Nasser, la force du peuple reste le seul recours pour ce dernier.

Il invite le peuple égyptien comme tous les peuples du Tiers-monde à former « un bloc contre tout agresseur et contre les complots des impérialistes » (ligne9 à 10). Nasser dénonce la secrète machination organisée au sommet par les pays occidentaux contre les peuples du Tiers-monde en général, le peuple égyptien en particulier. Il convient dès lors pour ce peuple de s'organiser contre le défi sioniste et impérialiste car « il n'existe plus pour nous quelqu'un qui se mêle de nos affaires. Nous sommes aujourd'hui libres et indépendants » (ligne11 à 12). C'est dire que « ce sont les égyptiens qui prendront consignation de ses différentes installations et dirigeront la navigation dans le canal c'est-à-dire dans la terre d'Egypte » (ligne12 à 15).

L'indépendance de l'Egypte mais surtout la nationalisation du canal dictent des rapports de force et des comportements nouveaux : désormais l'organisation et l'administration de la navigation reviennent exclusivement aux Egyptiens.

## **CONCLUSION**

Prononcé dans un contexte sensible de guerre froide et de décolonisation, ce discours imprime à la période un impact majeur. En effet, il est annonciateur d'une décision grave qui suscite d'une part l'intervention militaire d'Israël, du Royaume- Uni et de la France dès octobre 1956 et des troubles dans le processus de détente.

Ce discours est fort riche mais cache en toile de fond une question géopolitique majeure. En effet, la nationalisation du canal de Suez apparaît comme une volonté de sécuriser les frontières nord égyptiennes surtout au lendemain de la guerre Israélo – arabe de 1948. Aussi, convient – il d'ajouter que le sous-développement de l'Egypte s'inscrit contrairement à ce qu'en pense l'auteur dans une problématique globale et complexe que la seule nationalisation du canal ne permet de résoudre.